

SOUEIX-ROGALLE

FÉVRIER 2022



Bulletin d'informations

site Web mairie:

<https://www.soueix-rogalle.fr/>

(arrêtés, actualités,
délibérations....)



Biens vacants sans maître.

Qu'est ce qu'un bien sans maître ?

Il ne peut s'agir que de biens immobiliers. Ces immeubles par leur nature sont susceptibles de propriété privée mais ils ne font l'objet d'aucune appropriation juridique par aucun propriétaire ; ils sont à l'abandon. Ces biens sans maître appartiennent alors aux communes sur le territoire desquelles ils sont situés.

Comment distinguer un bien sans maître ?

Il s'agit d'un bien dont le propriétaire est :

- Soit, connu, mais disparu sans laisser d'héritier : sa date de décès et l'actuel propriétaire du bien ne sont pas connus ;
- Soit, inconnu : il n'existe aucun titre de propriété publiée à la conservation des hypothèques et aucun renseignement sur l'identité du propriétaire au centre des impôts fonciers ;
- Soit, connu mais décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers qui n'ont pas accepté la succession dans cette période ; ces biens sont donc sans propriétaire puisque le délai de prescription de 30 ans est expiré.

La commune a incorporé dans le domaine de la commune, 128 biens vacants, par délibération .

D'ici le mois d'avril, elle proposera ces biens à la vente, qui pourront intéresser, certains citoyens.

Pour plus de renseignements concernant les biens proposés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

Adressage postal.

Des demandes de mise en conformité de l'adressage postal sont régulièrement formulées par des administrés auprès du secrétariat de mairie.

En effet, il semble que l'accroissement du volume de commandes par correspondance et la multiplicité des acteurs concernant la distribution postale engendrent quelquefois des difficultés d'identification. Par ailleurs, une mise en conformité permettra de faciliter l'accès des services de secours ainsi que le déploiement de la fibre et le raccordement des foyers à celle-ci. D'une manière générale, cette harmonisation sera de nature à simplifier les relations entre les usagers et leur administration. une telle démarche peut bénéficier d'un soutien financier de l'État de l'ordre de 20 à 50 % dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le coût total de ce projet est de 10 519,23 € H.T.

DETR 2022 (80%) : 8 415,38 €

Autofinancement : 2 103,85 €

les travaux en cours.

- Installation des cuves incendies à St Sernin et Rogalle.

- Travaux de rénovation thermique de la salle du village de vacances.

Les travaux à venir:

Toiture de l'école.

Parking de l'aire de jeux.



ENCORE et TOUJOURS: Responsabilité des propriétaires d'arbres longeant les voies communales.

Chaque année, à l'occasion de coups de vents ou de chutes de neige, les lignes téléphoniques sont coupées par des chutes d'arbres entraînant le dysfonctionnement des téléphones fixes et mobiles ainsi que des coupures d'accès à internet. Or ces lignes fournissent un service indispensable pour les particuliers (accès aux prestations numériques, désenclavement), les professionnels (développement des entreprises) et surtout les services de secours.

Les routes communales sont aussi coupées empêchant la circulation des usagers des secours mais aussi gênent la circulation des véhicules transportant les personnes qui nécessitent des soins quotidiens.

les dispositions importantes:

la commune va recenser toutes les parcelles qui jouxtent les voies communales et qui disposent d'arbres pouvant représenter un danger.

1) L'arrêté d'élagage: le maire demande aux riverains de procéder à l'élagage par un arrêté individuel, adressé à chaque propriétaire et désignant les parcelles concernées.

2) La mise en demeure et l'élagage d'office: lorsque l'arrêté d'élagage n'est pas respecté, ou à tout moment, le maire peut ordonner aux riverains de procéder à l'élagage. Si cette mise en demeure n'est pas appliquée, le maire peut procéder à l'élagage d'office aux frais du propriétaire (L. 2212-2-2 du CGCT pour les routes communales et D.161-24 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) pour les chemins ruraux)

Informations diverses

Urbanisme

en 2021, ont été traités:

- 10 permis de construire
- 19 déclarations de travaux
- 66 demandes de Certificat d'urbanisme



École numérique

Une convention de partenariat dans le cadre du label "écoles numériques 2020" a été signée avec l'académie de Toulouse.

Cette convention a pour objet le financement d'acquisition de matériel informatique à usage des élèves de l'école élémentaire de Soueix-Rogalle



Présence d'une antenne FREE au lieu-dit Herminet.

Pas d'inquiétude, il ne s'agit pas de la 5G., mais tout simplement de la couverture des réseaux. l'État exigeant la couverture pour tous par tous les opérateurs; en l'occurrence ici, FREE

La fibre arrive



La fibre optique est la technologie la plus performante pour transporter des données à la vitesse de la lumière, avec une bande passante quasi illimitée.

Tout comme l'ADSL, la fibre optique permet le transfert d'informations sur les réseaux informatiques. Le débit d'internet avec ADSL est déjà acceptable puisqu'il vous permet d'ouvrir les pages internet assez rapidement. Les vidéos que vous regardez sont également fluides. De plus, la vitesse de leur téléchargement est assez rapide.

Avec la fibre internet, tout cela est amplifié. Il vous est possible d'obtenir un débit quatre fois plus rapide qu'avec l'ADSL.

Sur la commune de SOUEIX, la fibre est en cours de déploiement.

Vérifiez votre éligibilité sur le site:

<https://www.ariegetreshautdebit.fr/reseau-et-couverture/eligibilite.html>

la fourrière animale: comment ça marche?

Depuis 2019, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées prend en charge la capture des chiens errants sur l'ensemble du territoire, par le biais d'un prestataire privé.

Les citoyens trouvant un chien errant ou en état de divagation doivent le signaler à la mairie . Si la personne ne peut pas joindre la mairie, elle doit contacter les pompiers ou la gendarmerie. Seules ces institutions sont habilitées à contacter le service de la fourrière pour capturer l'animal.

Horaires de la Déchèterie d'Oust:

du lundi au samedi, de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 06.80.55.62.66

Collecte des objets encombrants:

15 Mars, 10 mai, 28 juin, 20 septembre, 22 novembre

Service déchets : 05.61.66.69.66 –
service.dechets@couserans-
pyrenees.fr

ÉTAT CIVIL

2021

Mariages

LOSILLA Morgane et PETIT JEAN Romain, le 13 mars
BONTE Julie et FAUP Alexandre, le 11 septembre
MASSAT Léna et ROUVIERE Guillaume, le 18 septembre
WERQUIN Marie Claude et STRELCYN Jean Marie, le 18 septembre



Naissances



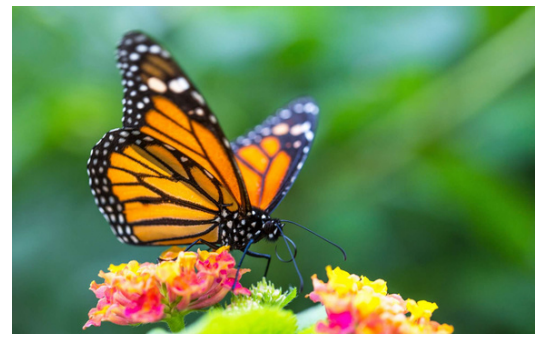
HEIME Noé, le 07 janvier Les Burguets Soueix.
GERAUD ANDREU Angy, le 14 juin, Escarrères.
MEYZEAUD Ellie, le 20 juin, Soueix.
PETIT JEAN Arthur, le 06 juillet, rue des Tourterelles Soueix.
MARCHANT LEAUTE Azyyadé, le 30 août, Rogalle.
SERVAT Raphaël, le 02 octobre, le Pey Soueix.
JABOULAY GAUT Apoline, le 27 décembre, Escarrères.

Décès

BÉNAZET vve COUMES Anne-Marie, le 25 janvier
DOUGNAC Louis, le 20 février
LIESA Joseph Casimir, le 25 mai
RIEU Marie-Louise, le 20 Août
COUMES Maurice, le 04 Septembre
RIEU vve ECHE Marie-Blanche, le 13 septembre
SOUQUET Jean-Marie, le 18 septembre
DEL MORAL Salud, le 19 septembre
DURAN vve BARRAU Simone, le 05 décembre
DEL MORAL Emilie, le 29 décembre



Sentier du papillon



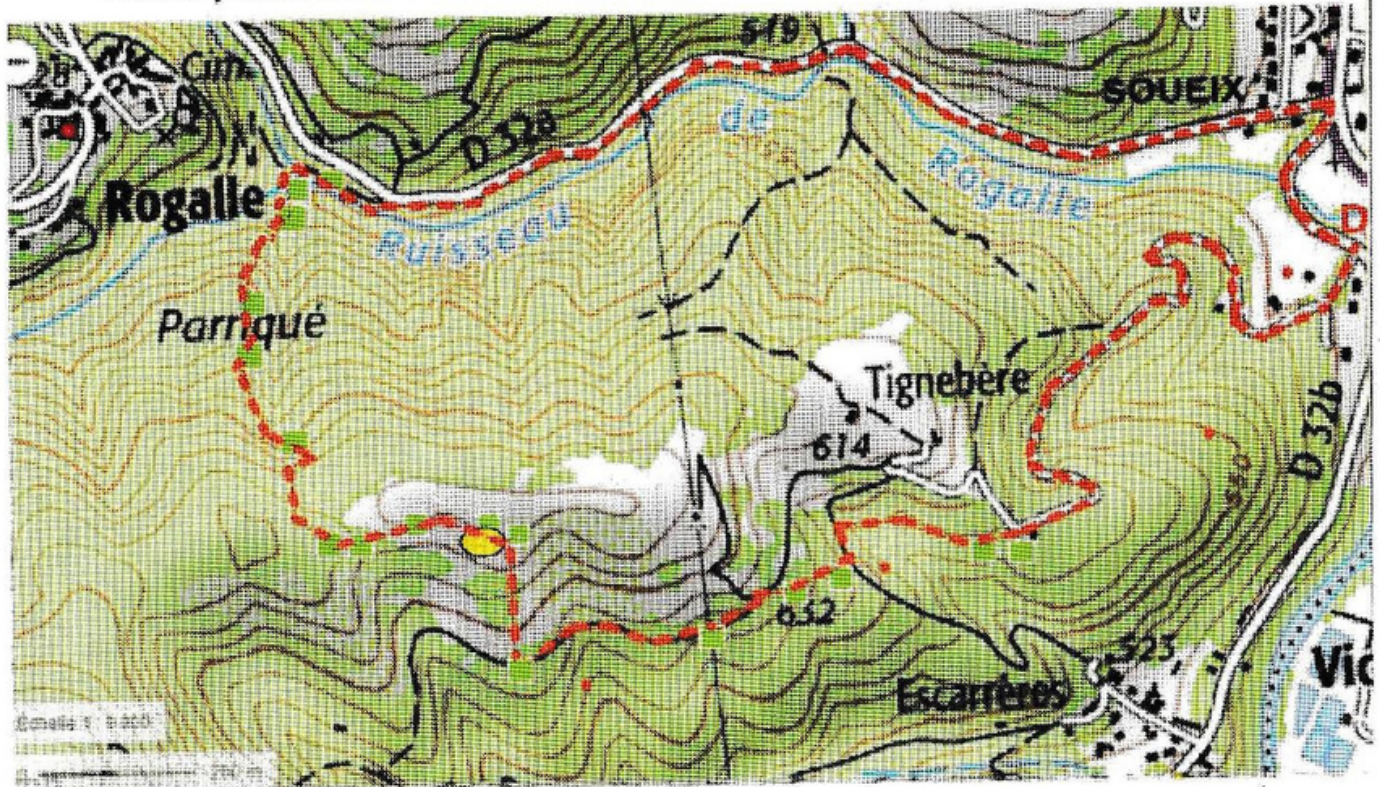
Venez découvrir le sentier du papillon aménagé par les élèves de l'École Classe Unique du village.

Retrouvez le long de votre promenade des panneaux informatifs et ludiques sur notre Biodiversité

Votre parcours :

Durée 3h

Dénivelés : + 200 m



D Départ

--- Le chemin

● Table pique-nique

■ Nos panneaux

Impression : Stret 510 310 923 00048 - Ne pas jeter sur la voie publique